

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 24 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 15/04/2026

Présents : Bonhomme Carine, Bornard Jean, Brezun Johann, Chapuis Robert, Clerc Kelly-Ann, Cravotto Christophe, Dupille Nathalie, Ferte Maxence, Gandré François-Nicolas, Ginter Sophie, Goiffon Laure, Gonnet Aurélie, Jeambenoit Elisabeth, Prigent Christophe, Rigutto Emilien

Secrétaire de Séance : Gandré François-NicolasDélibération : 2026-023**Objet : Désignation des délégués de l'Office National des Forêts (ONF).**

Exposé : « *Les élus ont un rôle majeur à jouer concernant la gestion et la valorisation des forêts, qu'elles soient communales ou non. Les forêts permettent de répondre à des attentes variées, parfois antagonistes, avec des arbitrages que les élus doivent prendre en tant que représentant d'une commune propriétaire de forêt, ou en tant que décideur et force de proposition sur un territoire. L'Office national des forêts, gestionnaire des forêts des collectivités et de l'État, assure dans ce cadre un rôle de conseil et d'accompagnement technique des élus. Son personnel reste dépendant des choix des collectivités propriétaires et son domaine d'intervention est plus restreint que celui des élus.* »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré,

- **DESIGNENT** les membres suivants :
 - CRAVOTTO Christophe
 - BORNARD Jean
 - CLERC Kelly-Ann
 - GANDRÉ François-Nicolas

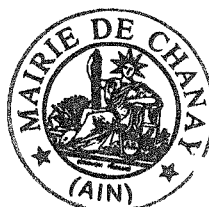
ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré

Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
François-Nicolas GANDRÉ



➤ **Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 avril 2026.**